

Lauréats des concours déjà titulaires d'un master MEEF à la rentrée 2015
Position FSU (Snesup, Snes, Snuipp) – comité ESPE 14 janvier 2015

Lors de la séance du Comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants du 18 décembre 2014, M. Jolion a présenté la réforme de la formation des enseignants comme un « objet vivant », « en évolution », « améliorable » et a sollicité des contributions de tous dans ce sens, pointant en particulier la question des lauréats des concours déjà titulaires d'un master MEEF à la rentrée 2015.

Or, force est de constater que les ESPE n'ont pas anticipé les publics spécifiques que constituent les lauréats déjà titulaires d'un master, pourtant majoritaires, et n'ont pas les moyens d'offrir des formations réellement adaptées à leurs situations. Le manque de cadrage national a conduit à des situations très diverses selon les ESPE : les stagiaires en formation adaptée sont parfois intégrés dans les M2 MEEF et suivent exactement la même formation que les stagiaires issus des M1, comme dans les académies de Strasbourg ou de Clermont-Ferrand. Ils peuvent bénéficier de suivi et de validations partielles d'unités d'enseignement à Toulouse ou encore être inscrits en DU à Créteil.

Mais aucune ESPE n'a mis en place une formation réellement réfléchie en fonction des parcours antérieurs. Les dysfonctionnements sont nombreux, tant au niveau de l'organisation que des contenus de formation et ont provoqué chez les stagiaires mécontentements et mobilisations comme à Créteil, Marseille, Montpellier, Bordeaux ou Toulouse.

Néanmoins, ces stagiaires ont tout autant besoin que d'autres d'une formation de qualité. Il ne serait pas acceptable qu'à la rentrée prochaine les futurs stagiaires dans cette situation soient à plein-temps en exercice. Nous demandons que la formation au sein des ESPE, pour l'ensemble des stagiaires quel que soit leur parcours antérieur, soit garantie.

Toute réflexion sérieuse sur cette question nécessite de s'appuyer sur un état des lieux. Nous demandons donc qu'un bilan des formations adaptées actuellement proposées soit fait.

Nous saluons le fait que le comité de suivi se soit clairement prononcé contre le temps plein en responsabilité de classe pour les lauréats des concours déjà titulaires d'un M2 MEEF à la rentrée 2015, qui avait été présenté comme une hypothèse par le MENESR.

Mais une véritable alternance intégrative pour ces lauréats déjà titulaires d'un M2 MEEF reste à mettre en place. Au vu de la charge de travail très lourde des stagiaires, il est indispensable de limiter à un tiers-temps le stage en responsabilité pour l'ensemble des stagiaires. D'autre part cette alternance doit s'appuyer sur des contenus de formation incontournables : analyse de la pratique, de l'activité des élèves et de l'enseignant (didactique professionnelle), de réflexion sur des études de cas de situations professionnelles. Cette formation réflexive, s'appuyant sur des productions de la recherche, suscite des besoins d'approfondissements, de didactiques disciplinaires notamment, et des ateliers d'aide à la construction de progressions, de séquences, d'évaluations en lien direct avec le stage. Cette formation doit être pensée de manière spécifique, pour éviter le fait que des stagiaires soient amenés à suivre des unités d'enseignement qu'il auraient déjà validées antérieurement.

Cette configuration est de nature à permettre la construction d'une identité professionnelle et l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires à l'évolution tout au long de la carrière. C'est une mission essentielle des ESPE.

Mais, si la réflexion sur les parcours adaptés semble s'ouvrir, nous ne pouvons faire l'économie d'une analyse et d'une réflexion sur la formation proposée à l'ensemble des stagiaires. Nous considérons que l'heure est à la remise à plat de l'ensemble de la réforme en réinterrogeant l'articulation entre les temps de formations, les stages et le concours. Il est urgent de donner aux ESPE les moyens de fonctionner, dans le respect de tous et de garantir une formation intégrée de qualité répondant aux exigences universitaires d'un niveau master. Cela nous conduit à réaffirmer avec force que le temps de stage de M2 doit être limité à tiers temps et que la formation doit être poursuivie sur l'année de T1 (post-master) avant d'envisager un temps plein.

Pour mener cette réflexion sur la remise à plat de la réforme, nous demandons la tenue en urgence d'une table ronde paritaire rassemblant services du ministère et organisations syndicales.